

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 07 MAI 2021**

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 07 du mois de mai à seize heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à Mme Ghislaine OPET
M. Éric LATCHOUMANIN à M. Georges COUPPE DE K/MARTIN

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Rappel réglementaire

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

PREAMBULE

Le compte administratif (CA) retrace les mouvements effectifs des dépenses et des recettes de la collectivité. Il constitue ainsi le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année 2020.

Ainsi le compte administratif 2020 du budget principal a été précédé par :

- Le débat d'orientation budgétaire tenu en décembre 2019
- Le vote du budget primitif intervenu en janvier 2020
- Le budget supplémentaire intervenu en février 2020
- La décision modificative n°2 adoptée en décembre 2020

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent à l'exigence du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M14.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2020.

Afin d'apprécier le compte administratif 2020, il conviendra dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes mais également de constater l'évolution des dépenses et recettes depuis ces deux dernières années.

I. L'EXECUTION DU BUDGET

Tout comme le budget, le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- Le fonctionnement qui concerne la gestion courante du syndicat
- L'investissement qui regroupe les travaux réalisés sur le réseau d'électrification.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif matérialise ce qui s'est effectivement passé et constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement.

Ci-dessous le récapitulatif de l'exécution budgétaire :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020				
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a 7 816 007,52 €	g 7 890 489,70 €	74 482,18 €
	Section d'investissement	b 11 515 504,18 €	h 13 138 259,46 €	1 622 755,28 €
+				
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement [002]	c	i 852 306,50 €	852 306,50 €
	Report en section d'investissement [001]	d 4 659 462,48 €	j	-4 659 462,48 €
= +				
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 23 990 974,18 €	=g+h+i+j 21 881 055,66 €	-2 109 918,52 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e	k 0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	f 7 372 485,20 €	l 12 679 364,71 €	5 306 879,51 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 7 372 485,20 €	=k+l 12 679 364,71 €	5 306 879,51 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e 7 816 007,52 €	=g+i+k 8 742 796,20 €	926 788,68 €
	Section d'investissement	=b+d+f 23 547 451,86 €	=h+j+l 25 817 624,17 €	2 270 172,31 €
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 31 363 459,38 €	=g+h+i+j+k+l 34 560 420,37 €	3 196 960,99 €

Le résultat de la section de fonctionnement 2020 s'établit à 926 788.68 €.

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 2 270 960.99 €.

Soit un résultat de clôture excédentaire de 3 196 960.99 €.

Il convient de préciser que le résultat de clôture 2020 (hors RAR) s'établit à -2 109 918.52 € et correspond résultat du compte de gestion présenté par le trésorier de l'Agglomération Cap Excellence.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 147 821.79 € en 2020 et diminuent par rapport au compte administratif de 2019.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		Total CA 2019	Prévisions 2020	Total CA 2020	Taux de consommation budgétaire
011	Charges à caractère général	882 148,65 €	671 209,00 €	575 045,44 €	85,67%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 875 050,58 €	1 909 626,00 €	1 664 284,31 €	87,15%
014	Atténuation de produits	3 176 678,53 €	3 939 883,50 €	3 787 282,19 €	96,13%
65	Autres charges de gestion courante	306 181,12 €	284 500,00 €	241 153,74 €	84,76%
66	Charges financières	865 715,55 €	785 071,00 €	785 056,44 €	100,00%
67	Charges exceptionnelles	129 853,71 €	112 500,00 €	94 999,67 €	84,44%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 235 628,14 €	7 702 789,50 €	7 147 821,79 €	92,80%

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent :

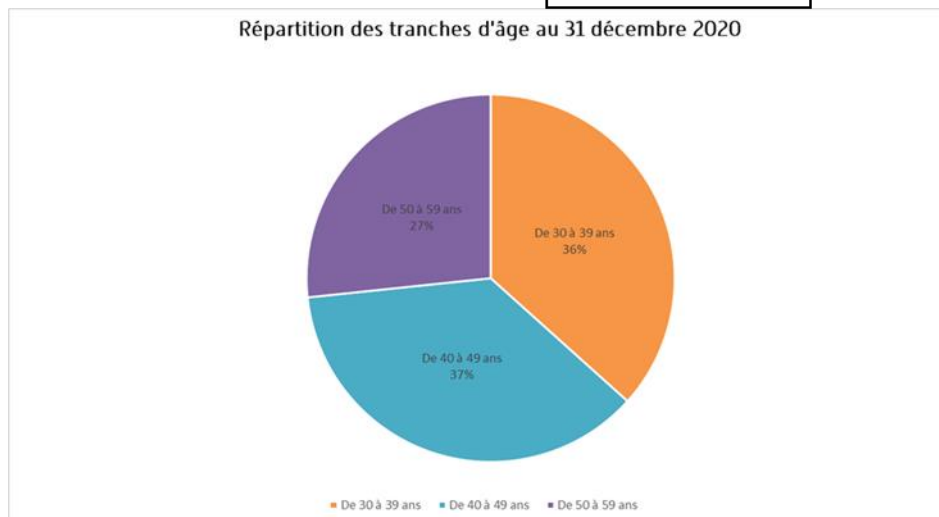
Au chapitre 011 « Les charges à caractère général » d'un montant de 575 045.44 € :

- Les charges à caractère général regroupent toutes les dépenses annuelles récurrentes et nécessaires au fonctionnement des services (eau, énergies combustibles, carburant, alimentation, fournitures, prestations de services, location, entretien, maintenance, primes d'assurance, documentation, formation, publication, frais de déplacement, frais d'affranchissement, télécommunication...).

Au chapitre 012 « Les charges de personnel » d'un montant de 1 664 284.31 € :

- Les charges de personnel correspondent à l'ensemble des crédits dédiés à la masse salariale ainsi que les charges, impôts et taxes qui s'y rapportent. En baisse par rapport à 2019.

Au 30 novembre 2020, le syndicat comptait 30 agents territoriaux dont 27 titulaires et 3 non titulaires composé de 17 femmes et 13 hommes. Tous les agents sont à temps complet et le temps de travail est de 35 H. La moyenne d'âge est de 43 ans.



Concernant la répartition par catégorie, 9 agents sont de catégorie A, 7 agents de catégorie B et 14 agents de catégorie C.

Deux agents ont quitté le syndicat :

- en mars : 1 mutation,
- en septembre : 1 démission.

Pour l'avancement des carrières, il y a eu :

- le reclassement PPCR au 1^{er} janvier 2020 pour les agents de catégories A et C,
- 5 avancements de grade,
- 2 nominations stagiaires,
- 1 détachement pour stage.

Le plan de formation 2020 du Sy.MEG a été présenté lors du comité syndical du 18 décembre 2020 après l'avis du Comité Technique du 31 juillet 2020.

En 2020, 2820.50 € ont été mandatés au titre de la formation et 5 566 € au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT.

A propos de la prévention des risques professionnels :

- 1 accident de trajet,
- Nomination d'un assistant de prévention (formation initiale prévue en 2021),
- Désignation et formation de dix équipiers de première intervention [24/11/2020]
- Réalisation du plan de continuité et reprise d'activité,
- Mise à jour du document unique.

Concernant l'action sociale :

En 2020, le montant des prestations du CNAS directement versé aux agents s'élève à 3 382.00 € pour une cotisation du Sy.MEG de 6 572.00 €.

Il faut aussi noter le renouvellement des délégués agent et élu en septembre 2020.

En mars, le Sy.MEG a versé une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Sy.MEG d'un montant de 37 501.00€.

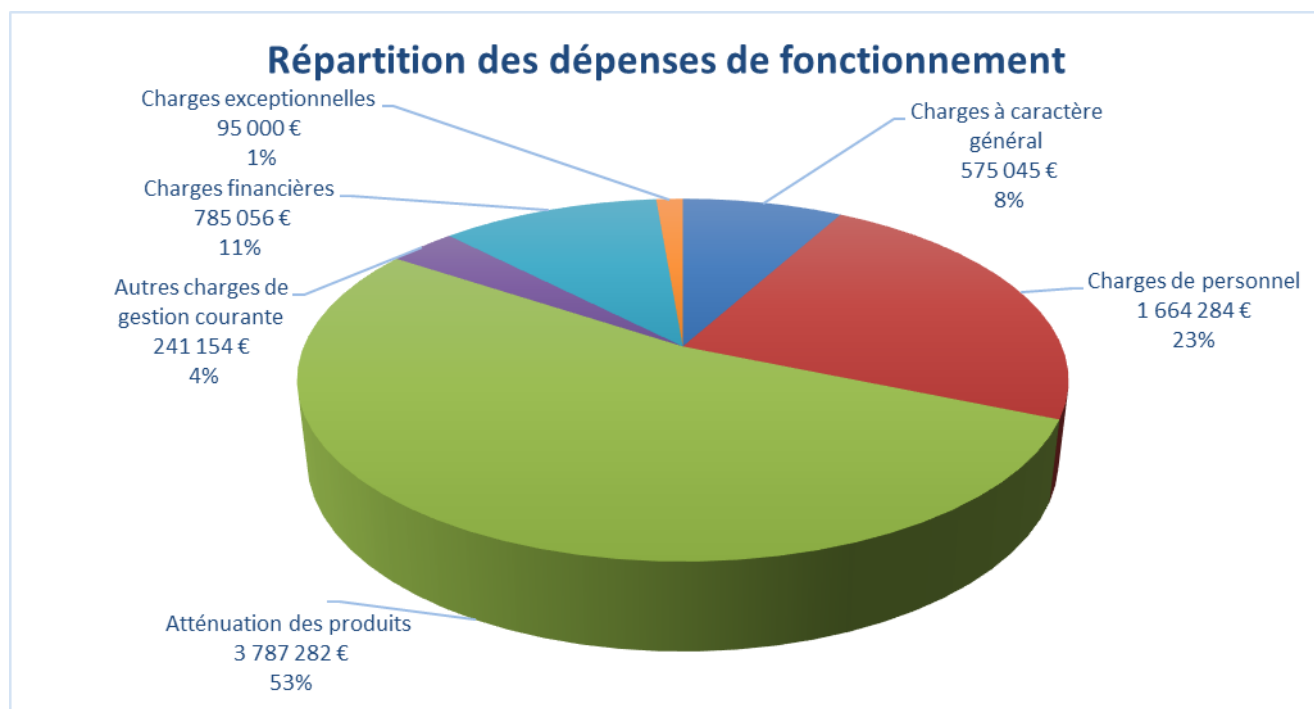
Par ailleurs, 12 agents ont bénéficié de la participation mensuelle du Sy.MEG leur complémentaire santé labellisée.

Au chapitre 65 « Les autres charges de gestion courante » pour un montant de 241 153.74 € :

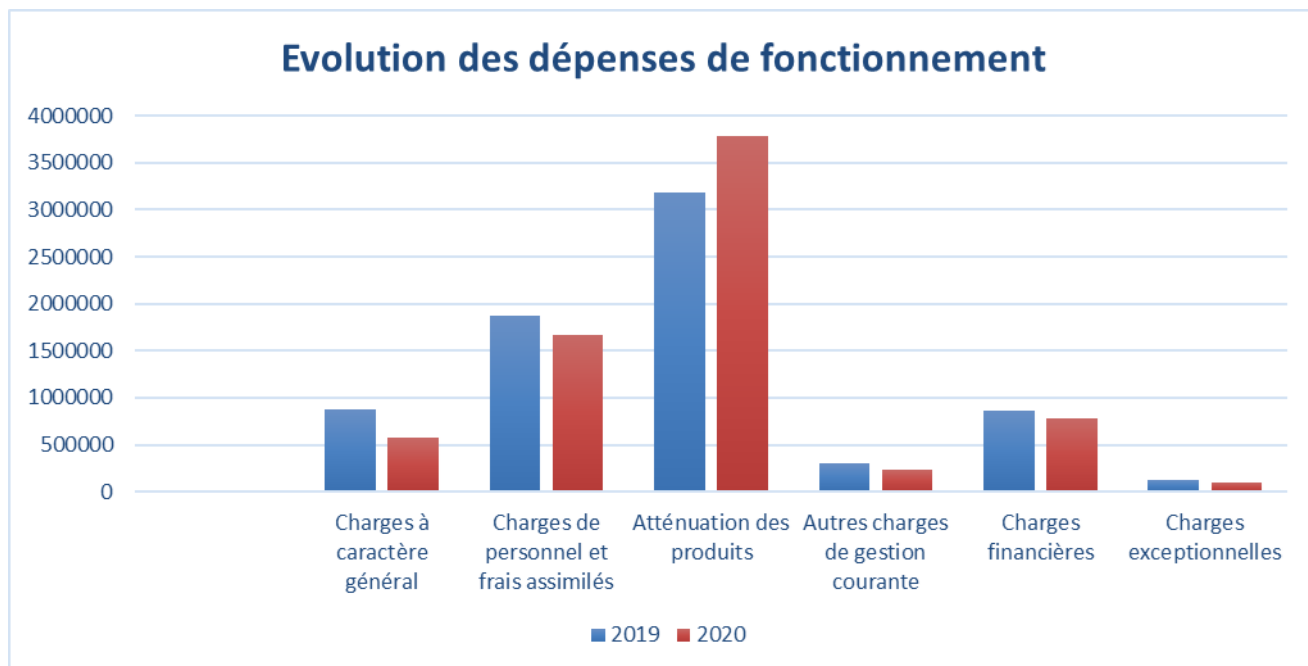
- L'ensemble des charges liées aux élus
- la cotisation à la FNCCR
- la cotisation du Comité des Œuvres sociales du Syndicat et de l'OREC

Au chapitre 66 « Les charges financières » pour un montant de 785 056.44 € : ce chapitre regroupe les intérêts de la dette qui s'élèvent à 787 506.72 €, les ICNE pour un montant de -16 435.68 € et les intérêts de la ligne de trésorerie qui sont de 13 985.40€.

Au chapitre 67 « Les charges exceptionnelles » pour un montant de 94 999.67 € : Elles comprennent le remboursement aux pétitionnaires.



L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre le CA 2019 et 2020



En 2020, les charges à caractère générale diminuent de 1.21 %. Cette diminution est liée à la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement et la baisse de la masse salariale due à l'évolution de l'effectif.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 7 538 787.17 €. Elles ont diminué de 4.62 % par rapport au compte administratif de 2019. Cette diminution s'explique par le transfert de la participation des pétitionnaires à la section d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		CA 2019	Prévisions 2020	Total CA 2020	Taux de consommation budgétaire
013	Atténuation de charges	519,27 €		- €	
70	Produits de services, du domaine	1 100 826,31 €	857 725,00 €	456 586,96 €	53,23%
73	Impôts et taxes	6 549 064,46 €	6 600 000,00 €	6 911 207,34 €	104,72%
74	Dotations, Subventions et participation	222 548,54 €	329 578,00 €	127 940,08 €	38,82%
75	Autres produits de gestion courante	23 952,93 €	27 100,00 €	36 690,81 €	135,39%
77	Produits exceptionnels	6 842,50 €		6 361,98 €	
Recettes réelles de fonctionnement		7 903 754,01 €	7 814 403,00 €	7 538 787,17 €	96,47%

Les recettes réelles de fonctionnement du syndicat sont composées de :

Au chapitre 70 « Produits de service et du domaine »

- La participation des pétitionnaires pour 456 586.96 €,
- La redevance de concession versée par EDF dite R1 soit 284 742.96 € pour l'année 2020,
- La RODP à recouvrer pour un montant de 171 844 €,

Au chapitre 73 « Impôts et taxes »

- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) : quatre trimestres encaissés pour un montant de 6 911 207.34 €

Au chapitre 74 « Dotations, subventions et participation »

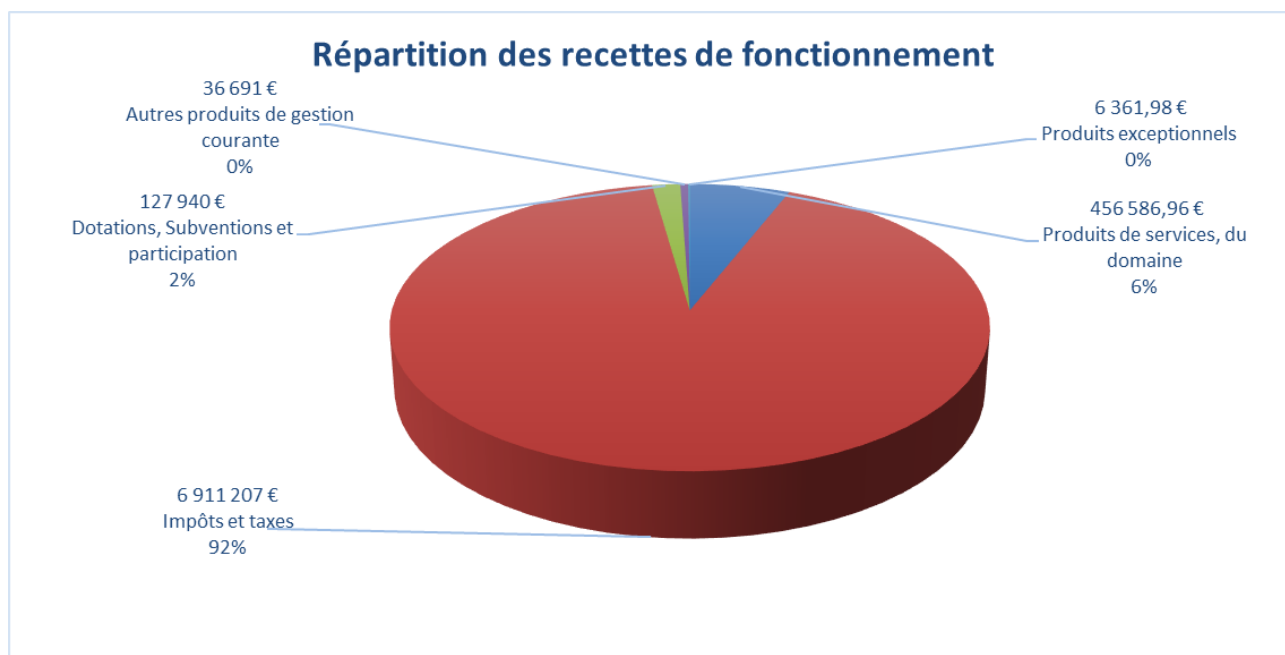
- Le FCTVA sur l'entretien des bâtiments 8 837.65 €,
- La participation de l'ADEME au projet de communication des MDE soit la somme de 64550.43 €.

Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

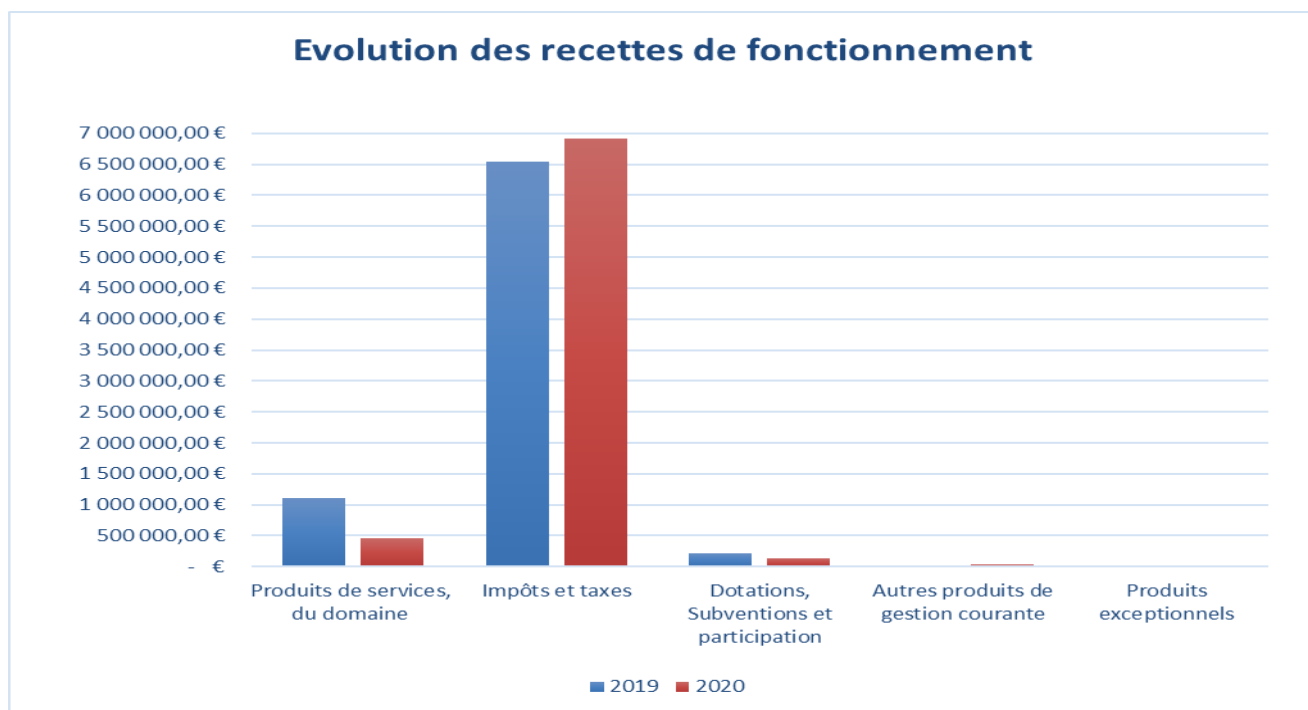
- Le revenu des immeubles qui s'élève à 450 €,
- Le reversement de la participation salariale Chèque Déjeuner pour 36 240.31 €.

Au chapitre 77 « Produits exceptionnels »

- Les produits exceptionnels de 6 361.98 €.



L'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le CA 2019 et 2020



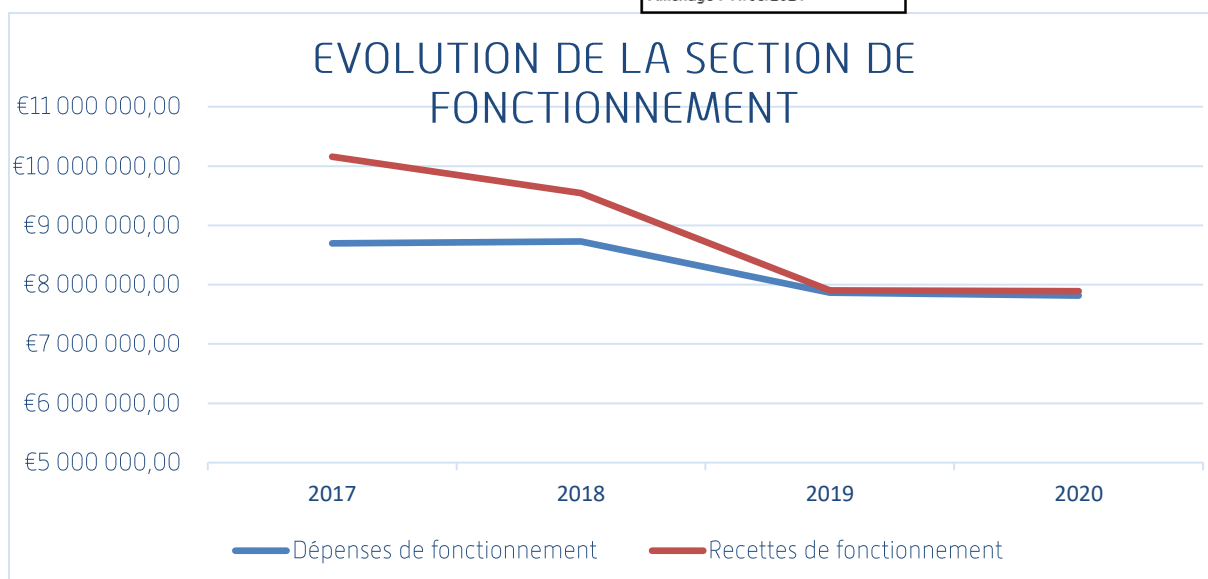
La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) augmente sensiblement en 2020 par rapport à 2019.

Une perte des recettes enregistrées pour les produits de services et du domaine liée au transfert des pétitionnaires à la section d'investissement.

C. Conclusion

Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'éviter « *l'effet ciseau* ».

L'effet de ciseau est l'évolution opposée des recettes et des dépenses. Au début, les recettes peuvent être supérieures aux dépenses mais vont évoluer dans le sens contraire. Les recettes vont baisser et les dépenses vont augmenter. Peu à peu les courbes vont se croiser, ce qui va former « un ciseau ».



III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 498 225.51 € et représentent une diminution de 30.08 % par rapport au compte administratif de 2019.

Elles se décomposent de la manière suivante :

Dépenses réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)		CA 2019	Prévisions 2020	Total CA 2020	Engagements non soldés (restes à réaliser)	Taux de consommation budgétaire
	Hors opérations (emprunts)	2 130 245,71 €	2 286 897,35 €	2 146 978,93 €	23 074,40 €	93,88%
14	Renforcements	1 987 011,87 €	4 920 221,92 €	1 470 239,88 €	1 862 365,10 €	29,88%
15	Extensions	4 134 602,57 €	8 472 748,69 €	3 949 824,36 €	3 636 684,00 €	46,62%
16	Sécurisation	26 848,19 €	287 110,46 €	22 786,43 €	115 081,95 €	7,94%
17	Enfouissement	1 191 061,45 €	2 447 408,86 €	811 785,69 €	1 020 437 €	33,17%
18	Eclairage Public	5 488 908,61 €	5 427 267,29 €	2 075 468,53 €	419 862,15 €	38,24%
19	Enfouissement 50 PAS	4 220,57 €	0,00 €	0,00 €	0 €	0,00%
22	Énergies Renouvelables	50 909,70 €	264 991,69 €	21 141,39 €	294 980,28 €	7,98%
Total des dépenses réelles d'investissement		15 013 808,67 €	24 106 646,26 €	10 498 225,21 €	7 372 485,20 €	43,55%

Les dépenses réelles d'investissement comprennent :

L'opération 14 « Renforcements » d'un montant de 1 470 239.88 €,
 L'opération 15 « Extensions » d'un montant de 3 949 824.36 €,
 L'opération 16 « Sécurisation » d'un montant de 22 786.69 €,
 L'opération 17 « Enfouissement » d'un montant de 811 786.43 €,

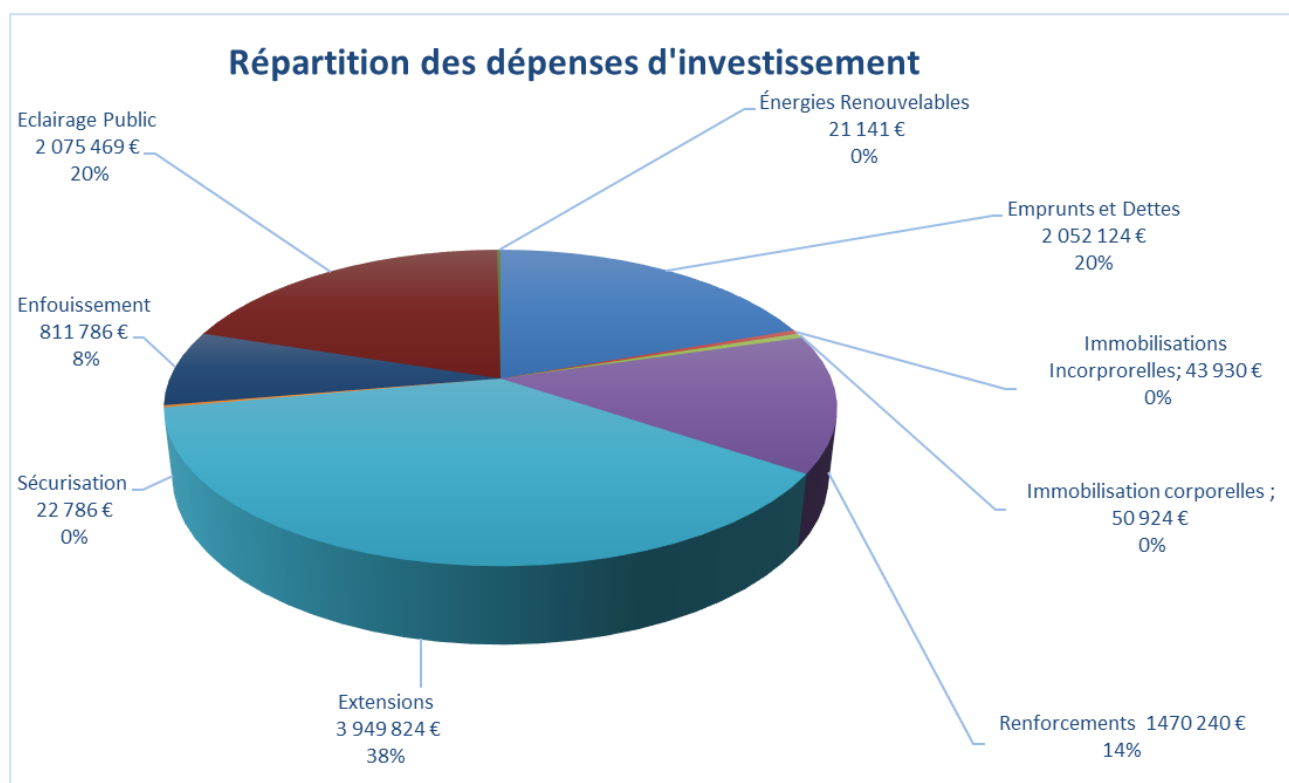
L'opération 18 « Eclairage Public » d'un montant de 2 075 468.53 €,
L'opération 22 « Énergies Renouvelables » d'un montant de 21 141.39 €.
Les dépenses hors opérations :

- Le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 2 052 124.93 € :

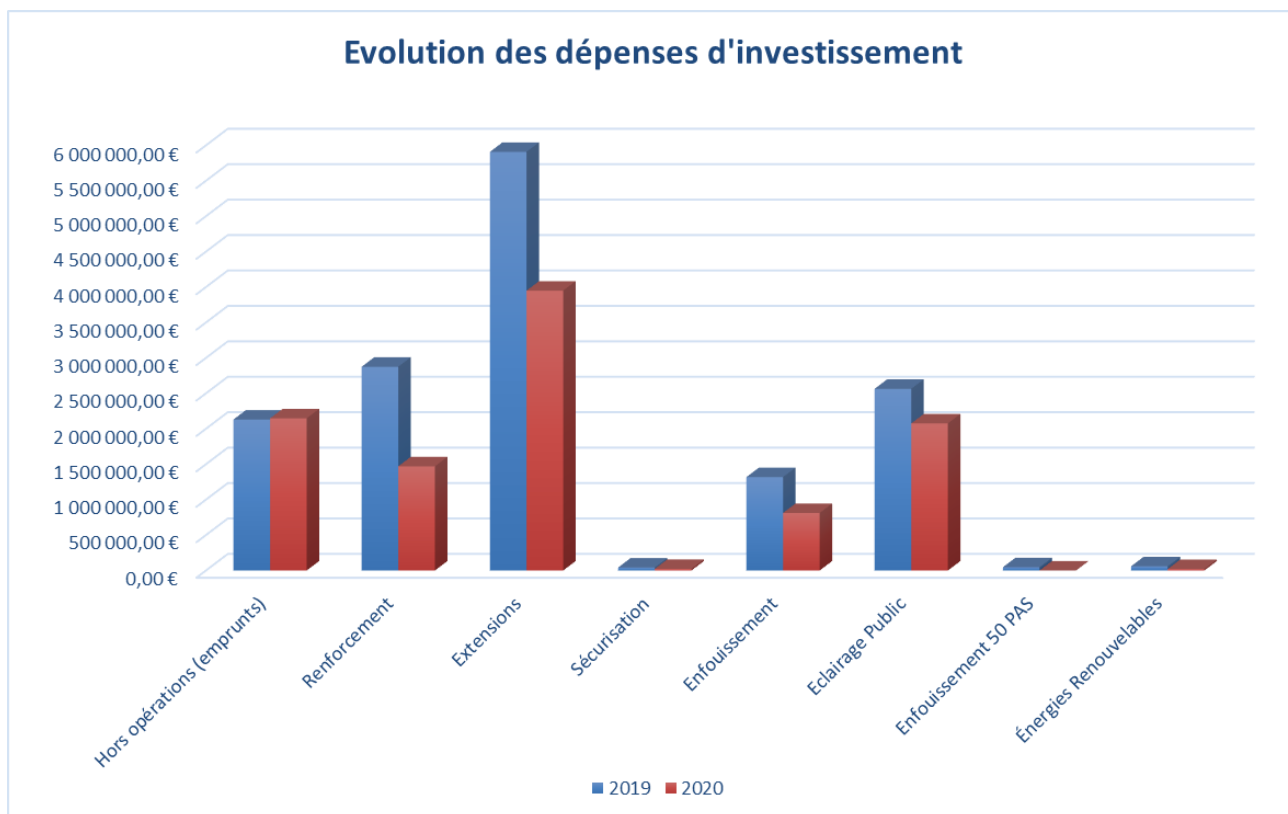
Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette atteint 22 591 K€.

Il est à noter que la durée de vie moyenne des prêts du syndicat est de 6 ans.

- Des immobilisations incorporelles constituées essentiellement de l'achat de logiciels, de frais d'insertion et d'études hors programme pour un montant total de 43 929.88 €.
- Des immobilisations corporelles constituées de l'achat ou renouvellement de mobilier et de matériels informatiques obsolètes ainsi que l'agencement, l'aménagement du bâtiment pour un montant total de 50 924.12 €.



L'évolution des dépenses réelles d'investissement entre le CA 2019 et 2020



Les dépenses d'investissement de l'exercice 2020 diminuent par rapport au compte administratif 2019. Cette évolution est liée principalement à la crise sanitaire relative à la COVID-19.

B. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 804 497.79 € en 2020 et représentent une diminution de 4.14 % par rapport au compte administratif de 2019. Elles se décomposent de la manière suivante :

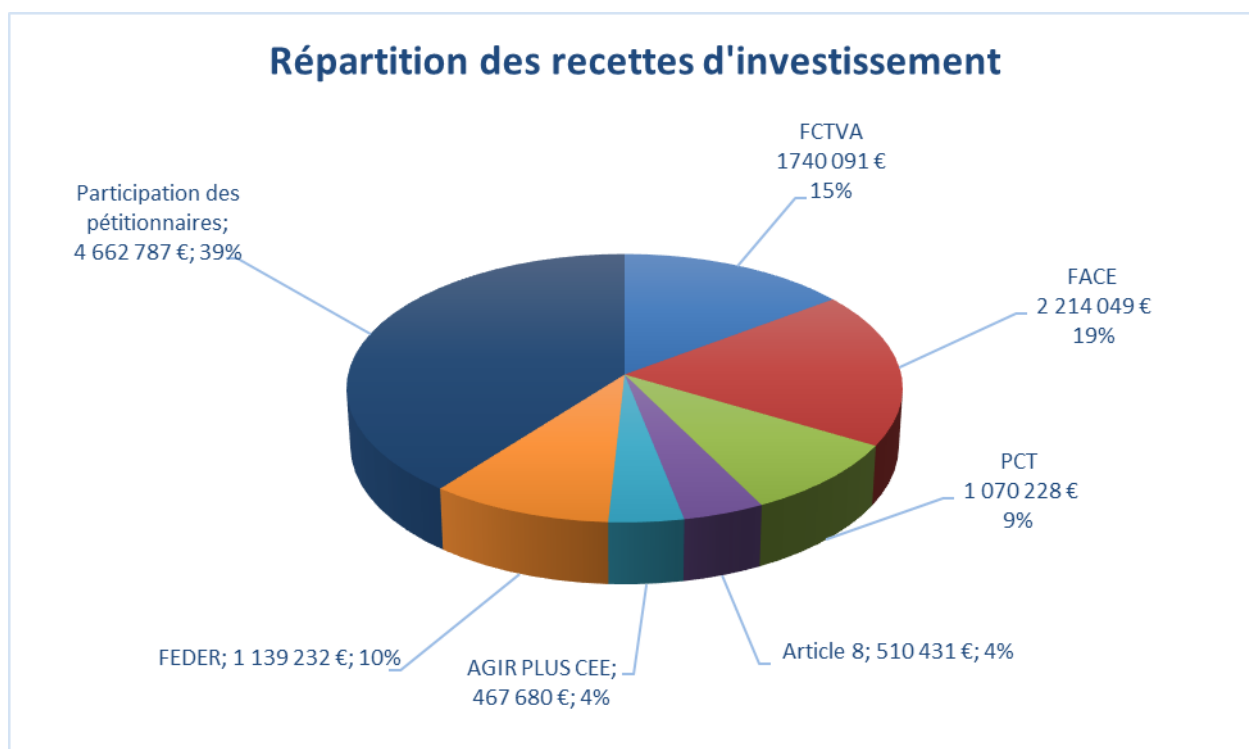
Recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)		CA 2019	Prévisions 2020	Total CA 2020	Engagements non soldés (restes à réaliser)	Taux de consommation budgétaire
10	Dotation, fonds divers	3 459 574,69 €	1 909 125,00 €	1 740 090,97 €		91,15%
13	Subventions d'investissement reçues	8 854 702,37 €	26 540 500,43 €	10 064 406,82 €	12 679 364,71 €	37,92%
Recettes réelles d'investissement (hors opérations d'ordre)		12 314 277,06 €	28 449 625,43 €	11 804 497,79 €	12 679 364,71 €	41,49%

Les recettes réelles d'investissement comprennent :

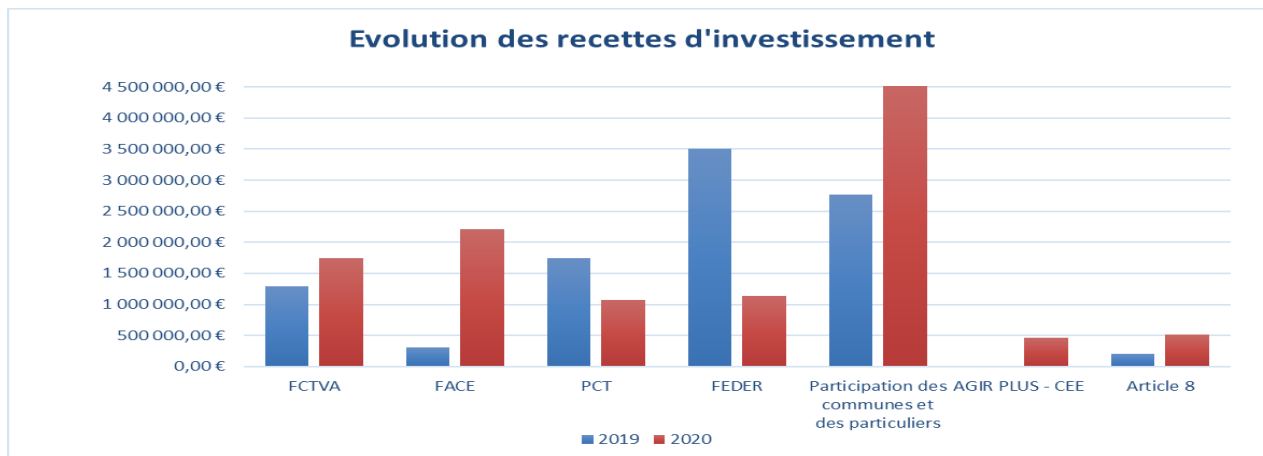
Au chapitre 10 « Dotation, fonds divers » le F.C.T.V.A d'un montant de 1 740 090.97 €

Au chapitre 13 « Subvention d'investissement reçues » d'un montant de 10 064 406.82€

- Le FACE pour un montant de 2 214 048.69 €,
- La PCT pour un montant de 1 070 227.93 €,
- la subvention FEDER pour un montant de 1 139 232 € relative à la rénovation de l'éclairage public,
- La participation des communes et des particuliers aux travaux pour un montant de 4 662 786.95 €
- L'article 8 pour un montant de 510 431.25 €
- La subvention AGIR PLUS EDF pour un montant de 467 680 €



L'évolution des recettes réelles d'investissement entre le CA 2019 et 2020

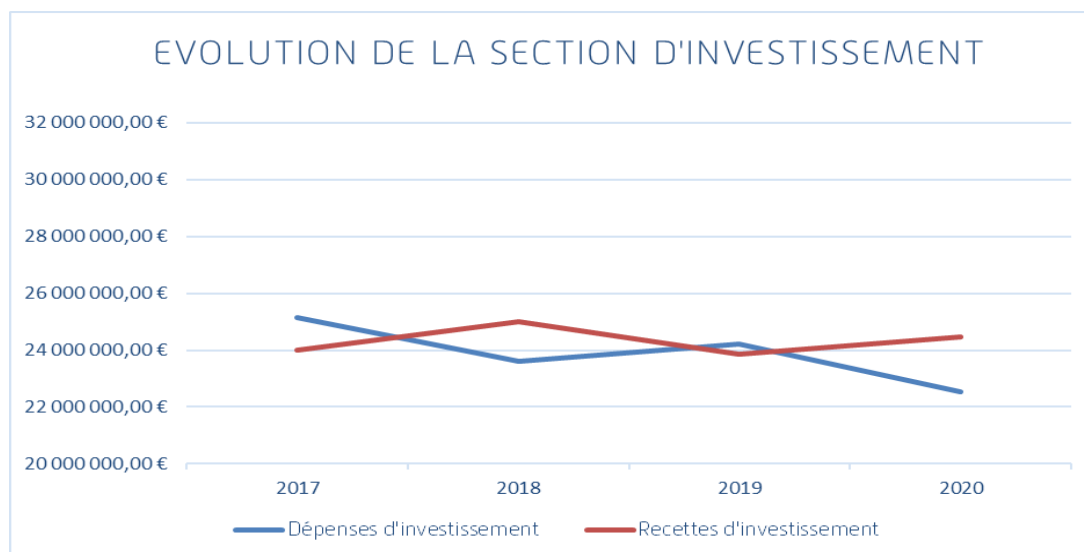


En 2020, il y a eu beaucoup moins de programme de travaux effectué car la notification du FACE a été reçu en juin. Et les appels de fonds tardifs n'ont pas permis d'encaisser les sommes dues sur l'exercice.

C. Conclusion

	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement	25 153 793,45 €	23 624 414,76 €	24 208 236,93 €	22 530 172,89 €
Recettes d'investissement	24 002 882,04 €	25 012 245,76 €	23 860 521,27 €	24 483 862,50 €
Besoin ou capacité de financement	-1 150 911,41 €	1 387 831,00 €	-347 715,66 €	1 953 689,61 €

L'exécution budgétaire 2020 de la section d'investissement fait ressortir une capacité de financement de 1 953 689.61 € (hors opération d'ordre). Les recettes de la section d'investissement sont supérieures aux dépenses.



APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation de la commission finance réunie le 26 avril 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DEL-2020-DAF-02 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020 en date du 24 janvier 2020,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DEL-2020-DAF-07 en date du 27 février 2020 approuvant le budget supplémentaire 2020,

Vu l'état des restes engagés arrêté à la date du 31 décembre 2020 et transmis à la Préfecture le 09 février 2021,

Vu la délibération du Comité Syndical n°DEL-2021-DAF-08 en date du 07 mai 2021 approuvant le compte de gestion 2020,

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2020,

Considérant que le compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par le Trésorier de l'Agglomération Cap Excellence,

Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la Présidence de Monsieur Arthur MARICEL, 3^{ème} Vice-Président et président de la commission Finances,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	25
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le compte administratif 2020 du Syndicat qui présente un excédent à la section d'investissement de 2 270 173.21 € et un excédent à la section de fonctionnement de 926 789.18 € soit un résultat de clôture de 3 196 962.39 €.

Les résultats globaux s'établissent comme suit :

	Report de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2020	Dépenses engagées non mandatées	Recettes engagées non titrées	Résultat global du compte administratif 2020
Investissement	-4 659 462,48 €	1 622 756,18 €	7 372 485,20 €	12 679 364,71 €	2 270 173,21 €
Fonctionnement	852 306,50 €	74 482,68 €	0.00 €		926 789,18 €
TOTAL	-3807155,98	1 697 238,86 €	7 372 485,20 €	12 679 364,71 €	3 196 962,39 €

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Signé le mardi 11 mai 2021
Président
DULAC Daniel